

M. Jean-Pierre FARANDOU
Président Groupe SNCF
2, place aux Étoiles - CS
70001
93212 Saint-Denis Cedex

Copie : M. Nogué DRH, M. Jaubert DRS, Mme Gourdon

St Denis, le Lundi 06 Juillet 2020

Objet : Discrimination, manquement grave à l'éthique et à la déontologie

Monsieur le président,

En interne ou lors de différentes sorties médiatiques, vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises concernant la nécessaire évolution du dialogue social dans l'entreprise. Si le discours se veut volontariste, nous constatons au quotidien qu'il a du mal à franchir les murs du siège social de l'entreprise ; les signalements de procédures disciplinaires injustes et disproportionnées, de discriminations et de managements violents au quotidien à l'encontre de nos représentants restent malheureusement à un niveau élevé malgré vos prises de position.

Entre autres transgressions, nous souhaitons vous alerter d'une situation intolérable, contraire au droit, qui vient toucher un élu au CSE de FRET SNCF de notre fédération.

Lors d'une commission de notations de l'usine Nord, le directeur de production de cette « usine » a tenu des propos pénalement répréhensibles et insultants envers notre représentant. Après avoir reconnu que la suppression de poste subie par notre collègue a été guidé par la volonté de se débarrasser d'un délégué syndical (*ce poste ayant été recréé et revalorisé quelques mois plus tard*), il poursuit en annonçant que malgré les faits, il n'avait aucun doute sur l'impunité des auteurs et le fait que l'entreprise les défendrait si jamais un contentieux venait à être engagé.

Dans la foulée, ce manager a été jusqu'à remettre violemment en question la condition de RQTH de l'agent concerné avec des propos dégradants qui ont fortement choqué les participants.

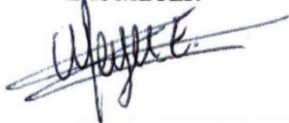
Malheureusement, cela ne s'arrête pas là et dans ces propos, ce responsable va jusqu'à remettre en cause la directrice RH de l'activité qui ne voudrait pas « *se mettre SUD en travers* » ou encore l'inspecteur du travail de son périmètre qui vient « *le faire chier au quotidien* ».

Au regard de tous ces éléments dont nous pouvons fournir les preuves enregistrées, considérant que dans le cas d'espèce nous sommes face à une situation grave et pénalement répréhensible, nous vous demandons, au titre de vos engagements pris sur le dialogue social et du respect des interlocuteurs, d'intervenir rapidement pour faire cesser ces pratiques et prendre les mesures qui s'imposent.

Faute de réaction à hauteur de l'entreprise, nous en tirerions les conséquences pour la suite de nos échanges. Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations syndicales.

Pour la fédération des syndicats SUD-Rail

Éric MEYER



TRIBOUXIN Patrick

